

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 8 AOÛT

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les journaux républicains sont aujourd'hui très sobres d'appréciations sur les élections aux conseils généraux. Plusieurs mêmes gardent un silence qui paraît singulier si on n'en devinait aisément le véritable motif.

En fait, la victoire des conservateurs ne peut plus être mise en question. Il devient même extrêmement difficile d'ergoter sur les chiffres, maintenant que les résultats sont tous connus.

Les conservateurs gagnent 84 sièges. Dans ce chiffre ne sont pas compris l'élection de trois boulangistes et les douze cantons dans lesquels M. Boulanger a été élu, bien qu'il y ait lieu de penser que, dans plusieurs de ces cantons, des conservateurs seront élus.

On peut donc affirmer tout d'abord que les adversaires du gouvernement gagnent 400 sièges environ.

Mais que serait-ce si on allait au fond des choses ! Si on dénombrerait tous les républicains élus après s'être déclaré très nettement hostiles au régime actuel ; après avoir été combattu avec acharnement par une administration qui voudrait aujourd'hui les compter au nombre des siens !

Le régime républicain est profondément atteint par l'ensemble des élections.

INFORMATIONS

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

La France publie la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

« Dans sa réponse aux accusations de la Haute Cour, le général Boulanger parle des papiers d'un attaché militaire étranger qui ont été copiés, en une nuit, sans que cet attaché s'en doutât, par les agents du service des renseignements du ministère de la guerre.

« L'attaché dont il s'agit est le colonel de Villaume, ancien attaché militaire allemand à Rome, puis à Paris, puis à Saint-Petersbourg.

« Voici quelques renseignements que nous avons recueillis hier matin à bonne source :

« M. de Villaume est resté à Paris de 1882 à juin 1886. Il avait organisé un service d'espionnage très complet et avait même réussi à se créer des intelligences au ministère de la guerre.

« Au début, le général Boulanger, alors ministre, ne sachant comment combattre ce danger, proposa en mars 1886 — il était ministre depuis deux mois — la loi sur l'espionnage qui fut adoptée par les Chambres et promulguée le 18 avril suivant.

« Cela ne suffisant pas, c'est alors que le général Boulanger fit l'heureux coup que l'on sait.

« Les papiers du colonel de Villaume furent saisis pendant une nuit, copiés et remis en place avant le jour, de telle façon que l'attaché allemand ne se douta jamais de la chose.

« Le premier résultat fut la découverte de

plusieurs agents allemands. — on avait trouvé chez M. de Villaume la liste de ces agents. — Le second résultat fut le déplacement de M. de Villaume, dont la position, par suite des découvertes faites, était devenu intenable à Paris.

« Le major von Huehne, successeur de M. de Villaume comme premier attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, eut une tâche très dure ; les Allemands étaient « brûlés » et tout ce qu'ils faisaient était aussitôt connu au ministère de la guerre.

« Depuis le départ du général Boulanger, le service des renseignements au ministère a continué à fonctionner comme par le passé. »

BLOUANGER CANDIDAT

On lit dans la Cocarde :

« Aujourd'hui, notre ami M. Saint-Martin, député de Vaucluse, se présentera à la préfecture de la Seine pour remettre entre les mains du préfet les déclarations de candidature du général Boulanger et de Henri Rochefort.

« Le général Boulanger déclare se présenter dans le dix-huitième arrondissement, circonscription de Clignancourt ; Henri Rochefort, dans le dix-neuvième arrondissement, circonscription de Belleville.

« Il paraît que, d'après la procédure de la Haute Cour, les accusés ne s'étant pas présentés dix jours après la dernière sommation faite, sont, avant toute condamnation, privés de leurs droits civils et politiques et partant inéligibles.

« C'est afin de parer à cette mise hors la loi injustifiée, que le général Boulanger et Henri Rochefort ont fait leurs déclarations de candidature avant l'expiration de ce délai. »

Le général Boulanger adresse au comité républicain national révisionniste socialiste du dix-huitième arrondissement la lettre suivante :

« Mes chers concitoyens,

« J'accepte la candidature aux élections générales dans votre circonscription (2^e de Montmartre-Clignancourt).

« Je suis persuadé que, ainsi que vous l'avez fait au 27 janvier, vous voudrez acclamer sur mon nom la politique du Parti républicain national, et, certain du succès puisque j'ai votre confiance, je charge mes amis Laisant et Saint-Martin de vous adresser tous mes remerciements avec l'assurance de ma fraternelle estime.

« Vive la République !

« Général BLOUANGER.

« Londres, 5 août 1889. »

L'illustre doyen de notre armée, le maréchal Canrobert, vient d'être frappé par un deuil cruel.

M^{me} la maréchale Canrobert, née Flora Macdonald, est morte mardi dans sa campagne de Jouy-en-Josas, près de Versailles, succombant aux suites d'une longue maladie de foie parvenue à son dernier période.

Elle n'était âgée que de cinquante ans.

Les obsèques de la maréchale auront lieu, demain vendredi, en l'église de Jouy-en-Josas.

Le maréchal, accablé de douleur, a décidé

qu'il ne serait pas envoyé de lettres de faire part.

LES RAPATRIÉS

Le Comorin, arrivé à Toulon le 5 août au matin, avait à bord 788 passagers, dont 722 militaires.

Ceux-ci, interrogés sur la tranquillité de notre colonie, ont été unanimes à déclarer que les excursions des pirates devenaient chaque jour plus fréquentes et qu'il fallait s'attendre, d'un jour à l'autre, à une effervescence générale.

Ils ont cité des faits inouïs d'audace commis par ces pirates : une bande est venue brûler un village en face d'Hanoï, sous les yeux mêmes de la résidence. Les troupes d'occupation, mal secondées par la milice, ont peine à réprimer efficacement ces agressions. Ces troupes, décimées par la maladie, ont été fort éprouvées depuis le commencement de l'année.

Dans le combat de Tho-Moï, qui a eu lieu en janvier, on accusait de faibles pertes. Or, il y a eu officiellement un officier tué, sept blessés et cent deux soldats tués ou blessés.

AFFAIRE DÉROULÈDE, LAGUERRE, LAISANT

Hier mercredi a été rendu l'arrêt de la Cour de Bordeaux sur appel intenté à la suite de l'intervention du conseil des ministres contre le jugement d'Angoulême.

Sur le chef d'outrage aux agents commis par Déroulède, il a été décidé que Déroulède était coupable de rébellion envers les agents.

Déroulède est donc condamné à 300 fr., vu les circonstances atténuantes qui existaient en sa faveur.

Laisant, accusé de complicité pour rébellion, est acquitté.

Laguerre, accusé de menaces envers les fonctionnaires par intimidation, avait été condamné par le tribunal d'Angoulême à 100 fr. d'amende. Cette peine lui est donc maintenue.

Laguerre et Déroulède sont condamnés aux dépens.

Le premier jugement, rendu le 24 juin, par le tribunal correctionnel d'Angoulême, condamnait :

M. Laguerre, à 100 fr. d'amende pour menaces à un fonctionnaire ;

Acquittait M. Déroulède du chef de rébellion envers le commissaire central, mais le condamnait à 100 fr. d'amende pour outrages.

M. Laisant était acquitté.

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

Porsmouth, 7 août.

L'empereur Guillaume et le prince Henri de Prusse ont débarqué ici ce matin. Ils ont été reçus par une garde d'honneur ; les autorités maritimes et militaires étaient en grande tenue. Des salves d'artillerie ont été tirées au moment de leur débarquement.

L'empereur et le prince sont partis par train spécial pour Aldershot, afin d'assister à la revue militaire.

Le prince de Galles, étant légèrement indisposé, n'a pas accompagné l'empereur à Aldershot.

L'empereur Guillaume prolongera son séjour en Angleterre jusqu'à demain matin.

L'empereur a nommé sa grand-mère et tante, la reine Victoria, chef du 1^{er} régiment de dragons de la garde.

NOUVELLES MILITAIRES

L'escadron et le bataillon de Saint-Cyr sont entrés avant-hier au camp de Châlons, salués par toutes les troupes présentes. Nos élèves-officiers ont été l'objet d'une ovation très chaleureuse.

L'HABILLEMENT DES OFFICIERS

Plusieurs décisions conformes à l'habillement viennent d'être prises par les ministres de la guerre et de la marine.

Les officiers des troupes de marine qui participeront aux manœuvres du 6^e corps seront — par innovation — autorisés à porter le dolman de tenue coloniale pendant les opérations où les officiers de l'armée de terre pourront eux-mêmes faire usage de la vareuse en drap.

M. de Freycinet vient d'autoriser le port de la pelisse garnie d'astrakan pour tous les officiers montés.

Ce vêtement qui est fort coquet sera très apprécié pendant les manœuvres et en campagne.

Le modèle-type en a été exécuté par Gerbeaud-Ducher, le signataire des jolis uniformes asiatiques qui font en ce moment sensation dans les fêtes officielles.

LE NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE

La visite faite au Havre par M. de Freycinet clôt la période d'essai pour le nouveau matériel d'artillerie chargé de la défense des batteries détachées autour des grandes places de l'Est et du Sud-Est.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'affût-truc du lieutenant-colonel Peigné et les voies ferrées du capitaine Péchot sont adoptées définitivement.

C'est la défense des places rendue mobile et mise à l'abri des coups de l'adversaire, tout en disposant des pièces les plus puissantes pour atteindre les batteries d'attaque.

D'après les prévisions des généraux Mathieu et Mensier, directeurs de l'artillerie et du génie au ministère de la guerre, la transformation de l'armement à Toul, Verdun, Saint-Mihiel, Nancy, Epinal, Belfort, Grenoble et Nice, pourra être assurée au printemps de 1890.

Mais l'industrie privée devra prêter un concours très large pour la construction des affûts-trucs et des chemins de fer à voie étroite.

On commence à expédier des troupes par « petits paquets » au Tonkin.

On mande d'Oran que le transport Colombo a embarqué avant-hier dans ce port 800 hommes de la légion étrangère pour le Tonkin.

Le mariage de M^{lle} Renée Bianchi avec M. Adrien Fleury, capitaine au 2^e chasseurs d'Afrique, détaché à l'École supérieure de guerre,

